

Autoriser un maximum de deux logements entre le boulevard Central et la rue Lemieux

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22314Ha, R.C.A.2V.Q. 330

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

13 au 19 octobre 2022

Lieu

Formulaire en ligne disponible depuis [la page Web du projet](#)

Déroulement de l'activité

Une consultation écrite s'est tenue du 13 au 19 octobre 2022 inclusivement. Une présentation des modifications réglementaires et le sommaire décisionnel étaient disponibles en ligne. Les citoyens ont pu soumettre leurs commentaires et poser leurs questions à l'aide d'un formulaire en ligne ou par téléphone auprès du conseiller en consultations publiques responsable.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules, zone 22314Ha

Description du projet et principales modifications

À la demande d'un propriétaire du secteur, afin de régulariser sa situation, il est proposé d'autoriser un maximum de deux logements par bâtiment dans la zone 22314Ha. Cette modification ne changerait ni la hauteur, ni les marges, ni le nombre d'étages permis actuellement.

La zone est située environ à l'est de la rue Antonin-Marquis, au sud de la rue Lahaye et de son prolongement vers l'est, à l'ouest du boulevard Central et au nord de la rue Lemieux.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=413

Participation

Personne-ressource

- M^{me} Lydia Toupin conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

1 participant

Commentaires et questions des citoyens

1. Je m'oppose à ce changement, car il ouvre la porte à des entrepreneurs qui pourraient acheter les résidences actuelles pour les transformer en 2 logements. Ce qui changerait complètement la vie de mon quartier. En gros, je ne veux pas que Duberger devienne un second Sillery ou un Limoilou.
-

Réalisation du rapport

Date

20 octobre 2022

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne